

tre ou le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien envisage-t-il de faire demain une déclaration à propos du rapport sur le taux de mortalité des Indiens? Ce rapport signale que les taux de mortalité chez les adultes ont augmenté d'une façon désastreuse. Dans cette déclaration, le ministre ou le premier ministre dira-t-il pourquoi ce rapport est tenu secret depuis plusieurs mois? Monsieur l'Orateur, le premier ministre ou le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien fera-t-il une telle déclaration à l'appel des motions demain?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, ne m'étant pas penché sur la question, je ne suis pas en mesure de faire une déclaration à ce sujet; mais le ministre sera à la Chambre demain et sera prêt à répondre alors aux questions. Dans l'intervalle, le chef de l'opposition peut en poser, s'il le veut, au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question complémentaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Quand le directeur des Services d'hygiène a-t-il mis à la disposition du ministre ce rapport important? De plus, l'a-t-on signalé immédiatement au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, le taux de mortalité de notre population indienne n'a jamais été tenu secret par le gouvernement. Depuis plusieurs années, nous avons présenté des analyses de ces taux dans divers rapports mis à la disposition de tous ceux que la chose intéresse. Il n'y a rien de nature secrète là-dedans. Ce qui tracasse le chef de l'opposition aujourd'hui, c'est que ces données statistiques ont été analysées dans un mémoire interministériel adressé aux fonctionnaires de districts d'un bout à l'autre du pays par le directeur général suppléant. La presse et les media ont cité correctement le mémoire du 20 octobre. Il en est résulté un autre mémoire, le 25 novembre, du directeur général suppléant aux directeurs régionaux, lequel rectifiait une grave erreur commise dans le mémoire précédent dont le député de Skeena (M. Howard) a cité un extrait, je crois. Le dernier mémoire précisait assez bien que ces statistiques avaient été mal interprétées.

M. Lewis: Déposez-le.

L'hon. M. Munro: Monsieur l'Orateur, je suis prêt à déposer les deux, si la Chambre y consent.

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Munro: Si des mémoires ont été échangés entre les ministères et si les gens en dehors de la Fonction publique en ont reçu des copies, il n'y a pas de raison pourquoi on ne devrait pas...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre a demandé si certains documents dont il avait parlé pourraient être déposés avec le consentement de la Chambre. Le ministre a-t-il ce consentement?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Je prie toujours le premier ministre de nous dire s'il demandera au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de faire une déclaration sur ce sujet, demain, à l'appel des motions. D'autre part, le premier ministre prendra-t-il en considération une proposition, rédigée un peu différemment de la mienne, qui a été faite tout à l'heure, et étudiera-t-il la possibilité d'envoyer le rapport au comité compétent de la Chambre, pour examen? Le premier ministre usera-t-il de ses bons offices à cette fin?

Le très hon. M. Trudeau: Je le répète, monsieur l'Orateur, je ne me suis pas penché sur la question. Je vais le faire et j'agirai comme le demande le chef de l'opposition, si cela semble indiqué. En attendant, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social veut bien répondre aux questions.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme ce rapport présente des aspects inquiétants, le ministre a-t-il l'intention de recommander au cabinet une augmentation substantielle du budget affecté aux services de santé des Indiens?

L'hon. M. Munro: Monsieur l'Orateur, je suis prêt à étudier cette suggestion. Je fais cependant remarquer qu'au cours des quatre ou cinq dernières années, le montant total des dépenses dans ce domaine a augmenté d'environ 30 p. 100. Pour répondre encore à la question du député, j'aimerais faire remarquer que le rapport de 5 à 1 mentionné tout à l'heure n'est pas exact. Les chiffres font effectivement apparaître que 3.8 Indiennes sur 1,000 meurent annuellement, comparé à 0.7 Canadiennes sur 1,000.

L'hon. M. Hees: Canadiennes?

Des voix: Expliquez-vous!